

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2016-03-03

COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2016

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

L'an deux mil seize, le trente et un mars à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 24 Mars 2016

Membres en exercice : 119

Membres présents : 63

Pouvoirs : 1

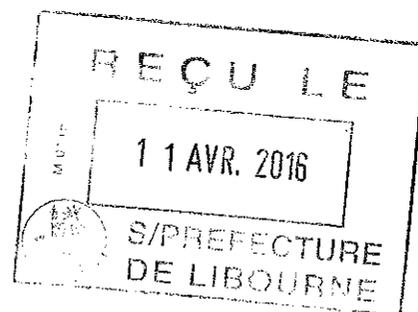
Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, BEYRIE Yves, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, GAY Gérard, CHAMPAGNE Marie-Claude, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, NICOLLE Daniel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** CHADAPEAUD Guy / **Communauté de communes du Sauveterrois :** FOUILHAC Christiane, MARNIESSE Denis, LANGEL Christophe, BIDOUSSE Claudette, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, YON François, BOTTECHIA Yannick, SALAGNAC Pascal, CHARENTON Michel, SAUTS Laurent, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude, LEBRUN Gérard, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, SOURISSE Maryvonne, POINTET Dominique, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, BRACHET Marysse, REBILLOUT Christian, MARTEL Christine, LEPETIT Nathalie, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOULEAU Jacques, LAVOIR Denis, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, LETELLIER Maurice, REGNER Jean / **Communauté de communes du Brannais :** DUVERGE Bernard

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, REMAUT Alain, MARTY Bruno, DESPUJOLS Michel, LAVERGNE Pascal, LALAGUE Joëlle, MALLANDIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, DUBOUDIN Dominique, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, MIGNAUD François, RAYNE Yves, MACIAS Chantal, GASNAULT Jean-Pierre, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, GOMEZ Natacha, BOUDIGUE René, BOTTEGA Joseph, REBILLOU Bernard, PEYRE Francis, BONNAMY Nicole, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU-LOBRE Didier, GEROMIN Michel, BOURDIER Christian, ZECCHINI Alphonse, GRANEREAU Patrick, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen :** BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, MEYNAUD Éric, BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, POUPIN Annie, VALADE Jean-Luc / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** GALLOT Christian / **Communauté de communes du Brannais :** FALGUEYRET François



APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-31

Considérant la présentation du budget primitif, du budget supplémentaire de l'exercice 2015,

Considérant les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser.

Considérant l'approbation du compte administratif 2015 lors de la même séance,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical à l'unanimité,

- DECIDE d'arrêter les comptes de gestion 2015 dressés par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et ce pour les budgets suivants :
 - o Budget Principal de l'USTOM (20800)
 - o Budget Annexe Recyclerie (24800)

- DECIDE de n'apporter ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,
Sylvain MATHIAS